

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27/02/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 27 février, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire.

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 8

Présents : 5

Absents : 3

Nombre de suffrages
exprimés :

Pour : 7

Contre : 0

Abstentions : 0

Etaient présents :

M. TAUZIEDE Bernard, Mme HULSHOF Sabine, M. SAUQUES Kévin,
Mme BLANCHARD Régine, Mme CRUET Cynthia.

Procurations :

M. ROBERT François à Mme HULSHOF Sabine
Mme LABORDE Aurélie à M. TAUZIEDE Bernard

Etait absent :

Etaient excusés : M. CAZES Jérôme

A été nommée comme secrétaire de séance : Mme CRUET Cynthia

Date de convocation
22/02/2024

Délibération approuvant l'achat d'un nouveau chapiteau

M. le maire rappelle aux conseillers municipaux que suite à la tempête du 21 juin 2023, le chapiteau avait subi d'importants dégâts qui malheureusement, ne peuvent être simplement réparés.

Au vu des événements annuels qui se tiennent à Courrensan, il est préférable que la commune se dote d'un chapiteau.

La société ADEQUAT a été contactée et nous propose un chapiteau 8m x 12m à hauteur de 10980 euros TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'adopter la décision.

Ainsi fait et délibéré en séance publique aux jour, mois et an susdits.

Le Maire,

Pour extrait conforme,

